de Bretagne

Direccte

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

2014
Rapport d'**activité**

Visuels de couverture : Direccte / © Phovoir

éditorial

Par **Pascal Appréderisse**
DIRECTEUR RÉGIONAL

En 2014, la Bretagne a été marquée par une situation contrastée au plan économique et social. Le Pacte d'avenir pour la Bretagne, signé le 13 décembre 2013, a donné des premiers résultats mais la situation reste très fragile et particulièrement dans le secteur de l'emploi : même si la Bretagne figure toujours parmi les quatre régions affichant le plus faible taux de chômage, la demande d'emploi des seniors et des jeunes notamment reste orientée à la hausse.

Dans ce contexte, les actions de la Direccte ont avant tout visé à la sauvegarde et à la création d'emplois tout en contribuant à en stimuler les principaux facteurs, compétitivité et innovation des entreprises, dans un cadre respectueux des droits des salariés et des consommateurs.

Elle a ainsi poursuivi, avec ses partenaires, les efforts de promotion de l'insertion professionnelle des publics en difficultés. Les résultats atteints en matière de mobilisation des CUI et emplois d'avenir ont permis de dépasser très largement les objectifs assignés. Le département du Finistère a par ailleurs été l'un des 10 territoires pilotes retenus pour l'expérimentation de la Garantie jeunes, avec 900 jeunes entrés dans le dispositif à fin 2014.

Parallèlement la Direccte a porté les mesures de l'État destinées à relancer les investissements et à renforcer la compétitivité des entreprises :

- Une vingtaine de projets représentant plus de 370 M€ ont ainsi été suivis par le référent unique investissement ;
- Fers de lance de l'innovation et de l'exportation, les quatre pôles de compétitivité bretons ont continué d'être accompagnés par la Direccte avec le financement de huit projets au travers du fonds unique interministériel.

Parce que développement économique et création d'emploi doivent aller de pair avec l'équilibre du marché d'une part et la protection des salariés d'autre part, la Direccte a continué à veiller au respect des règles de concurrence et de consommation ainsi que du droit du travail et de la sécurité des salariés.

Le pilotage des missions CCRF s'est concentré sur les secteurs représentant des enjeux majeurs en Bretagne : produits alimentaires, tourisme, nouveaux services aux consommateurs et pratiques anticoncurrentielles dans les grands travaux et la commande publique. Au cours de l'année écoulée, les indices de pratiques anticoncurrentielles et la détection de pratiques restrictives ont enregistré une hausse sensible en Bretagne.

Les services de l'inspection du travail ont connu en 2014 au plan national une réorganisation profonde qui s'est traduite en Bretagne par la création de 10 unités de contrôle et d'une unité de contrôle dédiée à la lutte contre le travail illégal. L'objectif de cette réforme est de mieux répondre aux évolutions du monde économique en promouvant une approche de contrôle plus collective et en visant une plus grande efficacité dans le domaine du travail illégal et des prestations de services internationales notamment.

Les priorités de contrôle en 2014 ont porté sur des fondamentaux comme la sécurité sur les chantiers, l'amiante, l'égalité professionnelle et le travail illégal.

La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, placée auprès du Préfet de région, assure le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Elle est l'interlocuteur économique et social unique de l'État en région des entreprises et des acteurs socio-économiques.

Mission et organisation

Un échelon régional structuré en 3 pôles d'intervention

Le pôle entreprises, emploi et économie

Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi.

Le pôle politique du travail

Ce pôle est chargé de :

- assurer le respect du droit du travail (Services de l'inspection du travail) ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions et la santé au travail ;
- appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel ;
- assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail.

Le pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Ce pôle est chargé de :

- assurer, participer, contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence ;
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale.

Des implantations territoriales au plus près des usagers

La Direccte Bretagne comprend quatre unités territoriales implantées dans chacun des départements bretons.

Ces unités territoriales constituent le niveau de proximité de la direction régionale pour la mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi et la contribution au développement économique sur les territoires.
Elles interviennent directement auprès des usagers et partenaires, dans les actions des pôles 3 E et T. Les actions définies par le pôle C sont mises en œuvre par les agents CCRF des DD(CS)PP.

Organigramme
de la **Direccte de Bretagne**

Directeur régional
Pascal Appréderisse

Communication – Études/Statistiques
Gwénolé Jan

Intelligence et défense économique
Jérôme Lainé

Secrétariat général

Hélène Rubi
Ressources humaines – Formation
Gestion financière et comptable
Informatique – Logistique

Pôle 3 E
Entreprises, Emploi, Économie

Dominique Théfioux
Directeur régional adjoint
Responsable de pôle

Michel Poitou
Chargé de mission
Médiateur
de la sous-traitance

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
François De Ryck
Innovation, Compétitivité, International
Accompagnement des mutations économiques
Valérie Drouard
Adjointe

ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE
Xavier Joinaie
Insertion des publics en difficulté
Formation professionnelle
Accès des actifs à la qualification

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES
François Harel
Tourisme, commerce, artisanat, professions libérales
Création, reprise d'entreprise, revitalisation des territoires

Pôle T
Politique du Travail

Hervé de Gaillande
Directeur régional adjoint
Responsable de pôle

Françoise Soiteur
Adjointe du directeur

Politique du travail,
Appui juridique,
Cellule pluridisciplinaire

Cellule
Fonds social européen
Xavier Joinaie

Service régional de contrôle de la formation professionnelle
Sophie Rolland

Pôle C
Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

Olivier Pierre
Responsable de pôle

CONCURRENCE
Loïc Legay

ANIMATION-PILOTAGE ET RÉSEAUX
Hugues Laprie

MÉTROLOGIE
Pascal Tomei

DDPP 22

DDPP 29

DDCSPP 35

DDPP 56

Unités territoriales

CÔTES D'ARMOR
Barbara Chazelle
Responsable de l'UT

FINISTÈRE
Patrick Vet
Directeur régional adjoint
Responsable de l'UT

ILLE-ET-VILAINE
Gilles Mathel
Directeur régional adjoint
Responsable de l'UT

MORBIHAN
Bernard Guéguen
Directeur régional adjoint
Responsable de l'UT

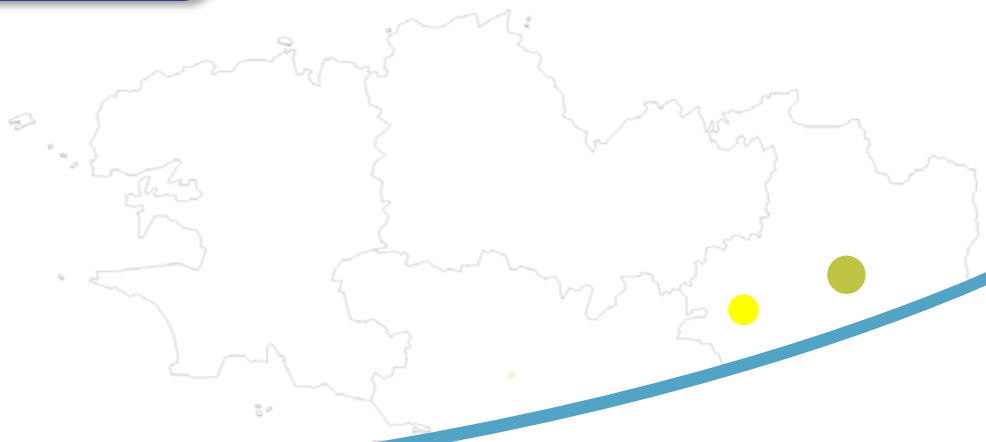

Organigramme juin 2015

sommaire

La bataille pour l'emploi

- Développement du tissu économique et social ..... page 7
- Renforcement de la compétitivité, l'innovation et l'internationalisation des entreprises ..... page 10
- Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi ..... page 11
- Gestion du Fonds social européen ..... page 14
- Contrôle de la formation professionnelle ..... page 14

L'équilibre du marché

- Pilotage de l'activité de la région ..... page 15
- Régulation concurrentielle des marchés ..... page 15
- Protection des consommateurs ..... page 16
- Métrologie légale ..... page 17

La protection des salariés

- Contrôle de l'application du droit du travail ..... page 18
- Santé et sécurité au travail ..... page 20
- Lutte contre le travail illégal ..... page 21

- Communication, études et statistiques ..... page 22

Glossaire ..... page 23

Développement du tissu économique et social

La Conférence sociale

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de la Conférence sociale en Bretagne. La prise en compte du dialogue social comme méthode d'anticipation des crises a été actée et renforcée dans le cadre du Pacte d'avenir.
La Conférence sociale a été installée en février 2014. Quadripartite, elle associe l'État, le Conseil régional, les organisations syndicales de salariés représentatives, les organisations patronales ainsi que des acteurs importants invités (Pôle emploi, chambres consulaires, etc.).

La Direccte a joué un rôle moteur dans sa constitution, son animation et la mise en place de groupes de travail spécifiques (sécurisation des parcours professionnels, prise en compte de la charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi, extension des mesures d'urgence, association des organisations syndicales aux stratégies de filières, projet de charte label social transport, simplifications administratives dans le domaine social).

La Conférence sociale a aussi identifié quatre territoires d'expérimentation correspondant à des bassins de vie et d'emploi et non à de seules limites administratives, pour lesquels il s'agit d'innover et d'expérimenter un nouveau dispositif de sécurisation des parcours : Morlaix, Saint-Brieuc / Lamballe, Lorient et Vitré / Fougères.

Stratégie de filières

Le développement des compétences en région est intimement lié à la connaissance des filières prioritaires pour l'économie bretonne à laquelle contribue la Direccte.

Des stratégies de filières ont été définies dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) pour la Bretagne.

Elles concernent 11 filières dont quatre stratégiques pour l'État :
Industrie agro-alimentaire (IAA), Automobile, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), Construction et réparation navale (CRN), ***et trois en émergence :*** Énergies marines renouvelables (EMR), Biotechnologies et Écotechnologies.

L'observation sectorielle des besoins en emplois et compétences des filières à enjeux a permis d'anticiper les besoins et structurer efficacement les politiques publiques.
Il s'agit de concentrer et de coordonner sur les territoires impactés des actions de développement économique, notamment en direction des filières émergentes, et d'accompagnement des salariés et demandeurs d'emploi pour redynamiser les territoires.

Connaissance des entreprises et accompagnement de leur développement

Les visites d'accompagnement d'entreprises par les chargés de mission constituent un lien privilégié pour promouvoir les politiques d'État, en faveur de l'investissement et du développement, et contribuer au repérage et l'émergence de projets de croissance et d'investissement, créateurs d'emplois.

En 2014, 293 visites ont été effectuées qui ont souvent permis d'inciter et guider les entreprises vers une candidature aux projets du Programme d'investissement d'avenir, les dispositifs d'aides de l'État (prime d'aménagement du territoire ou aide à la réindustrialisation), les dispositifs d'aides et de soutien portés par les opérateurs de l'État (BPI France en particulier) et les collectivités territoriales, vers les fonds de revitalisation des territoires concernés, les dispositifs économiques et fiscaux du pacte de responsabilité, le Crédit d'impôt innovation (CII) ou le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Renforcement de la médiation inter-entreprises

Le médiateur régional délégué a poursuivi son travail d'explicitation de la médiation interentreprises comme offre de service de proximité, gratuite, confidentielle et équidistante des parties.

Le 26 mai 2014, une charte de la commande publique portée par l'association Breizh Small Business Act, qui regroupe des acteurs privés comme "Produit en Bretagne" et des acteurs publics a été signée.

Au cours de l'année, 64 saisines sont parvenues au médiateur régional délégué dont 28 relevaient de la médiation des marchés publics. Le taux de résolution favorable a dépassé 75 %.

Les principaux motifs de saisine en Bretagne restent la disproportion des pénalités, le non-respect des délais de paiement, la rupture brutale de contrat ou le désengagement, les modifications unilatérales de contrat, des contrats à prix fermes sans prise en compte de fluctuations des coûts des matières premières, des formes de recours au crédit-fournisseur, des prestations supplémentaires non rémunérées.

Soutien aux entreprises en difficultés

La détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté est un élément important de l'action menée par la Direccte qui a apporté son appui aux dispositifs départementaux (CODEFI) et régional (CEVAP), ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre d'une organisation renforcée des missions de détection et de suivi des actions, avec une implication accrue de ses services au dispositif.

Création d'entreprises

Le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise) permet l'accompagnement de demandeurs d'emploi ou de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion dans l'emploi dans leur projet de création ou de reprise d'entreprise en trois phases : montage du projet, appui au financement et suivi post-création.

En 2014, 1,5 M€ ont permis à vingt-deux opérateurs d'accompagner 1 075 nouveaux porteurs de projet. En complément de cet accompagnement renforcé, près de 600 prêts à taux zéro ont été notifiés pour une enveloppe totale de 2,3 M€ gérée par la Caisse des dépôts.

L'année 2014 a été marquée par une mobilisation des opérateurs en faveur de l'accompagnement des porteurs de projets bénéficiaires de minima-sociaux.

La sensibilisation des opérateurs, la mise en réseau des acteurs, notamment des opérateurs avec les Conseils généraux et Pôle emploi et l'instauration d'une réserve de performance a permis à la Bretagne de multiplier par 1,7 le nombre de bénéficiaires de minima-sociaux accompagnés dans le cadre du dispositif, rejoignant ainsi la moyenne nationale.

ZOOM

Madame B. femme seule avec 2 enfants à charge a créé en 2014 une boutique de prêt à porter dans le Finistère.

Au cours de son parcours Nacre, Mme B. a construit son projet et validé sa faisabilité économique.

Le gage de l'accompagnement du dispositif Nacre lui a permis d'obtenir un financement en l'absence d'apport personnel et l'accord d'un prêt à taux zéro Nacre, de renforcer sa trésorerie pour un montant de 3 000 €. Actuellement, le développement est progressif mais certain tout au long de l'année.
L'activité ne lui permet pas d'embaucher mais elle peut néanmoins se dégager un revenu modeste.
Les perspectives de développement sont encourageantes, le magasin est aujourd'hui connu sur la commune et attire aussi une clientèle touristique très présente tout au long de l'année.

Commerce Artisanat

© DR

FISAC – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL
CRÉATION D'UN COMMERCE D'ALIMENTATION À SAINT-GUINOUX (35)

L'action du FISAC

En 2014, la Bretagne a bénéficié de 47 nouvelles décisions ministérielles d'attribution de subventions du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, pour un montant global de 1 901 164 €, soit presque autant qu'en 2013 :

- 16 dossiers d'opérations urbaines ont fait l'objet d'une décision (Quessoy, Carhaix, Châteaulin, Lesneven, Quimperlé, Melesse, Dol de Bretagne, Ploërmel, Landerneau et Guingamp Communauté, Bégard, Saint-Brieuc, Plabennec, Guidel, Lamballe, Vannes).
- 27 projets d'aménagement ont été aidés dans les communes rurales et quatre aides directes liées à ces projets ont été accordées.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Odesca, la Bretagne a bénéficié de la mise à disposition d'une somme de 857 990 € prélevée sur l'enveloppe de 1 100 000 € attribuée en novembre 2013 aux 21 pays bretons.

Les 129 demandes d'aides directes ont été orientées vers les 2 thèmes de la modernisation des entreprises et de la mise aux normes d'accessibilité des locaux commerciaux pour 792 587 €, la différence étant consacrée à des opérations collectives.

Entreprises du Patrimoine vivant

9 demandes d'attribution du label "entreprise du patrimoine vivant" (EPV) ont été instruites à la Direccte et ont fait l'objet d'une proposition à l'Institut Supérieur des Métiers (ISM).

Cinq dossiers ont été d'ores et déjà retenus pour l'attribution du label EPV, dont un renouvellement (Coutellerie d'art Graveline).

L'année 2014 consacre l'émergence des demandes de labellisation provenant du secteur agroalimentaire avec quatre dossiers dont "La Quiberonnaise", dernière conserverie installée sur le port de pêche de la presqu'île de Quiberon, et réputée pour ses sardines en boîtes "haut de gamme".

Journées européennes des métiers d'art

L'animation, la coordination et les travaux de bilan assurés par la Direccte permettent d'établir que plus de 580 professionnels se sont engagés en 2014 dans les Journées européennes des métiers d 'art en Bretagne avec 187 portes ouvertes d'ateliers et 31 manifestations d'expositions et démonstrations et une fréquentation par plus de 30 000 visiteurs.

Tourisme

La Bretagne est une des seules régions à fréquentation en croissance : + 2 % des nuitées contre - 4 % au plan national pour l'été 2014. Quatrième région touristique et première destination pour les séjours à la mer. Première région éco-labellisée de France pour les hébergements touristiques : 54 établissements.

Le contrat de destination Mont Saint-Michel

Ce contrat est né d'un appel à projets lancé par la Direction générale des entreprises (DGE) qui s'est achevé le 15 octobre 2014.

11 dossiers ont été retenus lors de ce premier appel à projets sur les 40 déposés dont la destination Mont Saint-Michel et sa baie. Le 16 décembre dernier les collectivités sélectionnées ont été reçues au Quai d'Orsay par 3 ministres en charge du Tourisme : Laurent Fabius, Carole Delga et Mathias Fekl.

Ce contrat d'une durée de 5 ans est porté par la région Basse-Normandie en partenariat avec la région Bretagne.

Les objectifs :

- Favoriser un développement socio-économique local grâce au tourisme en développant une stratégie touristique durable et partagée ;
- Positionner ce territoire comme destination touristique d'excellence ;
- Mieux répartir la fréquentation du Mont Saint-Michel sur l'année, afin d'améliorer la gestion des flux et de favoriser un éventuel report sur les "ailes de saison" ;
- Développer la fréquentation touristique, au Mont et dans la baie, de l'ensemble des clientèles françaises et internationales et allonger la durée des séjours.

Tourisme et emploi

Dans le cadre du Contrat d'objectifs pour les métiers du tourisme signé en juillet 2012, différentes actions sont en cours :

- l'élaboration d'un catalogue qui regroupe les formations collectives par les 5 OPCA (AGEFOS-PME, Fafih, Afdas, OPCA transports et Uniformation) avec l'aide de l'État, du Conseil régional et du GREF.
- La Bretagne a créé et expérimenté le CDI emploi-formation et poursuit l'expérimentation de ce dispositif pour deux années supplémentaires.

Par ailleurs, la Direccte va poursuivre l'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) porté par l'AGEFOS-PME pour les offices de tourisme ; cet EDEC est étendu à l'hôtellerie de plein air.
En réponse à la demande des partenaires, lors des Assises régionales du tourisme, de mise en place d'un EDEC Tourisme, 4 nouveaux EDEC ont été signés avec les 4 autres OPCA du tourisme, pour un montant total de 90 000 €.

Renforcement de la compétitivité, l'innovation et l'internationalisation des entreprises

Soutien à l'investissement

Les services de la Direccte orientent les entreprises vers les dispositifs qui permettront de soutenir les projets de développement, en coordination avec les acteurs impliqués, en particulier les services de la Région et des collectivités en charge du développement économique sur les dossiers qui nécessitent une mobilisation conjointe.

Une vingtaine de dossiers d'investissements ont été suivis par le référent unique pour les investissements (RUI), couvrant l'ensemble des départements, sur la plupart des filières présentes en Bretagne. Le total cumulé des investissements prévus pour les projets lancés est de plus de 370 M€. La prime d'aménagement du territoire a été mobilisée avec 8 nouveaux dossiers soutenus en 2014 pour 195 M€ d'investissements et 520 créations d'emplois.

ZOOM

La société In Vivo Nutrition Santé Animale, filiale de la coopérative In Vivo, a obtenu en 2014 une subvention de 252 k€ au titre de la prime d'aménagement du territoire Recherche, Développement et Innovation (seule PAT RDI en Bretagne) auprès de la DATAR pour un projet de 40 M€ et 56 recrutements permanents sur la commune de Saint-Nolff. Le projet prévoit un investissement de 4 M€ dans un bâtiment dédié à l'innovation et 36 M€ de recherche et développement sur 5 ans, en nutrition santé animale.
Cette demande a été instruite par la DRAAF en collaboration avec la Direccte (UR et UT 56) et le suivi des investissements et des embauches se poursuit de la même manière en 2015.

© Phovoir

Soutien à l'innovation et à la compétitivité

La Direccte a soutenu la gouvernance des quatre pôles de compétitivité présents en Bretagne : Mer Bretagne Atlantique spécialisé dans les technologies liées à la Mer, Valorial spécialisé dans l'agroalimentaire, Images et Réseaux spécialisé dans les TIC ainsi qu'Id4car spécialisé dans les véhicules et la mobilité durable. Huit projets FUI (fonds unique interministériel) portés par les pôles de compétitivité ont été retenus sur l'année, pour un montant total de 28 M€.

L'extension territoriale du pôle Mer sur la région Pays de Loire s'est concrétisée en 2014. La région Pays de Loire participe désormais au financement de la gouvernance du pôle.

Les principaux axes de travail de la Direccte ont été de s'assurer que les objectifs fixés pour les pôles étaient respectés, en particulier concernant le passage de l'usine à projets à "l'usine à produits d'avenir" pour de plus grandes retombées économiques et sociales sur le territoire.

La Direccte soutient les activités de la Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) Ouest Valorisation, dédiée à la valorisation de résultats de recherche publique, par sa participation active au conseil d'administration et à la définition des orientations stratégiques.

La société a clôturé son premier exercice de 18 mois en 2014 avec 112 programmes de transfert à potentiel économique : 26 projets immobilisés, 56 projets hors maturation et 30 projets en maturation SATT.

Soutien au développement à l'international

La Direccte a assuré une mobilisation systématique des dirigeants sur les enjeux de développement international lors des visites d'entreprises, en particulier les "pépites" et les PME à potentiel exportateur, et organisé l'orientation de leurs projets vers les opérateurs pertinents.

Un club international au Pôle Images et Réseaux a été constitué et des actions en faveur de l'emploi export par l'alternance et le volontariat international en entreprises (VIE) ont été menées.

La Direccte a par ailleurs contribué à favoriser la structuration de l'offre régionale à l'international dans les filières prioritaires, les pôles de compétitivité et les familles à l'export (avec les acteurs régionaux des filières), informé les entreprises sur les opportunités ouvertes par les accords commerciaux multilatéraux en négociation ou déjà signés lors de journées techniques avec Bretagne Commerce International (BCI).

La Direccte a facilité la participation d'entreprises régionales à des délégations ministérielles et l'accès aux procédures financières nationales et réalisé le suivi dans le temps des entreprises ayant été impliquées ou bénéficiaires.

Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi

Les restructurations industrielles affectant durement l'emploi dans la région ont rendu prioritaires les actions visant à l'accompagnement des salariés licenciés, l'insertion des jeunes, notamment des plus démunis, et le maintien des seniors dans la vie professionnelle, tout en aidant au renforcement de la compétitivité des entreprises.

Le Contrat unique d'insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion a pour objet de favoriser le retour à l'emploi des personnes en difficulté particulière d'accès au marché du travail. Il se décompose en deux volets :

- le contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ;
- le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

En 2014, 1 792 CIE ont été signés en Bretagne, soit un nombre un peu inférieur à l'objectif assigné à la région (97,5 %). Pour les CAE, la Bretagne a très largement dépassé son objectif avec la conclusion de 12 226 contrats (128,5 % de l'objectif) et se situe au 1er rang des régions françaises en terme de taux de réalisation.

Le second semestre a été marqué par la mise en oeuvre de la réforme du financement de l'IAE pour les chantiers d'insertion, avec la fin des CAE à 105 % dans ce secteur.

Les seniors, les travailleurs handicapés et les demandeurs d'emploi de longue durée sont mieux représentés parmi les bénéficiaires de CUI en Bretagne qu'au niveau national. La priorité accordée à ces publics résulte des choix effectués en service public de l'emploi régional.

Conformément aux instructions ministérielles, l'allongement de la durée des CAE continue, elle est passée de 9,5 mois en moyenne en 2013 à 10,9 mois en 2014.

L'APPRENTISSAGE **C'EST VOTRE AVENIR**

Alternance

Le Président de la République a souhaité faire de l'alternance la priorité de la rentrée 2014 : en concertation avec les partenaires sociaux, il s'est fixé comme objectif de parvenir à 500 000 jeunes en apprentissage en 2017.

En Bretagne, les acteurs de l'alternance ont été mobilisés en 2014 par la Direccte et la Région pour accompagner cette impulsion nationale.

Cette mobilisation s'est traduite par un plan de relance régional autour de 3 axes :

- faciliter le recrutement des alternants en entreprises et dans le secteur public (partenariat TPE-grandes entreprises, mise en place des contrats de professionnalisation "nouvelle carrière" et "nouvelle chance" au profit des demandeurs d'emploi seniors ou très éloignés de l'emploi, valorisation de l'alternance dans la fonction publique territoriale et d'État) ;
- accroître la lisibilité et l'accessibilité de l'offre d'apprentissage (orientation, mise en cohérence des systèmes d'information...) ;
- accroître la demande d'alternance, en ciblant notamment les entreprises de plus de 250 salariés pour promouvoir le dispositif de façon incitative.

Les Emplois d'avenir

Les emplois d'avenir visent à faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Avec la conclusion de 2 976 contrats en 2014, (2 779 en 2013), la Bretagne continue de dépasser son objectif (108,8 %). En terme de prescription, elle se situe au 7e rang des régions françaises. Elle se distingue par ailleurs par un respect scrupuleux du cœur de cible à savoir les jeunes peu ou pas qualifiés.

La Garantie Jeunes

Issue du Plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la Garantie Jeunes est une démarche contractuelle, instituée à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2015, qui vise l'insertion professionnelle et l'autonomie de jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni étudiants et dont les ressources ne dépassent pas le plafond de solidarité active.

ZOOM

L'expérimentation dans le Finistère

Le département du Finistère a été l'un des 10 départements pilotes retenus sur l'année 2014 pour la mise en place de l'expérimentation.

La Garantie Jeunes cible les jeunes en situation précaire, en capacité de s'engager dans un accompagnement intensif, et prévoit une validation des entrées par une commission départementale d'attribution et de suivi. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi ou la formation via les Missions locales avec une garantie de ressources d'un montant équivalent au RSA.

Fin décembre, 860 jeunes étaient entrés dans la démarche Garantie Jeunes dont 400 jeunes sur le Pays de Brest, 286 sur le Pays de Cornouaille, 99 sur le Pays de Morlaix et 75 sur le Centre Ouest Bretagne. Seules 9 sorties ont été prononcées par la commission d'attribution et de suivi du fait du non-respect par le jeune de ses engagements contractuels.

L'expérimentation est étendue en 2015 sur l'ensemble des départements bretons.

Contrats de génération

Ces contrats destinés à favoriser l'embauche d'un jeune en CDI tout en maintenant dans son emploi un senior afin d'aider à la transmission des compétences et des savoir-faire, voire, dans certains cas, la reprise d'une entreprise ont été mis en place début 2013.

Les employeurs bretons ont bien répondu à cette mesure puisqu'au 31 décembre 2014, 2 176 demandes étaient enregistrées en Bretagne depuis le démarrage de la mesure avec 5,6 % des demandes collectées au niveau national. La Bretagne maintient sa place au 5e rang des régions métropolitaines.

© DR

ZOOM

Guisnel, lauréat du 2e trophée Contrat de génération

Le groupe Guisnel, entreprise de transport et logistique basée à Dol de Bretagne, s'est vu remettre le mercredi 17 septembre 2014 par François Rebsamen, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, un Trophée contrat de génération dans la catégorie des entreprises de 300 à 999 salariés. Cette 2ème édition du Trophée contrat de génération dédiée aux entreprises de 50 salariés et plus a vocation à valoriser les pratiques exemplaires d'entreprises, tant en termes de qualité de négociation que de contenu des accords contrat de génération.

Cette distinction remise au groupe Guisnel a récompensé son engagement fort dans trois directions :

- la transmission des savoir-faire et savoir-être entre les salariés âgés et les salariés jeunes avec un ratio d'embauches de jeunes en CDI sur la totalité des embauches à 30 % et l'accueil de 20 stagiaires par an ;
- le maintien des salariés âgés dans l'effectif total du groupe à 15 % avec un objectif de porter la part des embauches de salariés âgés dans le total des embauches à 3 % ;
- la création de binômes "seniors-juniors" permettant aux salariés plus âgés de transmettre leurs compétences aux plus jeunes et inversement à ces derniers de sensibiliser les seniors à l'usage des nouvelles technologies.

L'insertion par l'activité économique

L'année 2014 a été une année de transition avec la mise en oeuvre de la réforme de l'IAE qui modifie notamment le financement des structures en généralisant l'aide au poste.

Ces nouvelles règles s'inscrivent dans un objectif de simplification des modes de financement, de consolidation des structures et de meilleure efficacité en direction des publics en insertion.

La réforme a impliqué de la part des services de la Direccte, un important travail de négociation sur les modalités d'intervention des Conseils Généraux dans le cofinancement de l'aide au poste pour les chantiers d'insertion en lieu et place du cofinancement des CAE, ainsi qu'un travail d'explication de la réforme auprès des Conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique et plus globalement des structures d'insertion.

Près de 6 200 personnes ont été accueillies en 2014. Les sorties dynamiques représentent 62 % des sorties (15 % dans l'emploi durable, 16 % vers un emploi de transition et 31 % de sorties positives).

L'insertion des travailleurs handicapés

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), mené avec l'appui du prestataire retenu permet aux partenaires de progresser sur les actions prioritaires du PRITH que sont l'amélioration de la visibilité sur l'insertion, l'animation régionale du maintien dans l'emploi, une meilleure prise en compte du processus d'accompagnement des personnes souffrant de handicap psychique, l'intégration du handicap dans les politiques d'emploi-formation, l'organisation d'actions transversales.

Entreprises adaptées

44 structures sont implantées en Bretagne, pour une dotation de 1 819 aides au poste en 2014 (1 811,5 en 2013). La démarche régionale d'optimisation des aides au poste permet d'évaluer en amont les besoins de la région en terme de mobilisation de la réserve nationale (une vingtaine de postes actuellement).

Le partenariat dynamique entretenu entre la Direccte (UR et UT) et l'UNEA concourt à une bonne gestion de l'enveloppe des aides au poste.

La situation économique des entreprises adaptées bretonnes est globalement satisfaisante. Elles contractent de nouveaux marchés et leur demande d'aides au poste est croissante.

En terme d'accueil des publics cibles et d'accompagnement, les entreprises adaptées dans leur ensemble respectent les engagements du Contrat d'objectif triennal.

Titres professionnels

Les titres professionnels permettent la reconnaissance d'une qualification par l'État. 583 titres professionnels sont actuellement agréés pour la région Bretagne ; une nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 18%). La perspective de 2015 corrobore une nouvelle augmentation.

L'augmentation du nombre de titres induit une hausse du nombre de contrôles. 70 contrôles de titres professionnels ont été réalisés en 2014, soit près de 80 % de plus que l'année précédente.

Validation des acquis de l'expérience

Des actions ont été menées tout au long de l'année dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens VAE afin d'en faciliter l'accès et le déroulement, renforcer les partenariats pour sécuriser les parcours, informer et poursuivre l'observation de la VAE.

Différentes actions d'accompagnement à la VAE ont été mises en place, notamment en Ille-et-Vilaine, dans le Pays de Fougères-Vitré et Redon (environ 90 candidats).

Une autre action intitulée plate-forme d'accompagnement à la VAE, débutée en 2013, s'est poursuivie avec l'accompagnement de 10 personnes supplémentaires dans le Pays de Saint-Malo.

Installation du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

La fin d'année 2014 a été marquée par l'installation du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) issu de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

Le CREFOP, composé d'une instance plénière et d'un bureau, formation resserrée des financeurs disposant de compétences en propre, a pour mission d'assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Après une phase de concertation entre l'État, la Région et les partenaires sociaux, les arrêtés préfectoraux de composition du CREFOP et de son bureau ont été publiés le 2 décembre 2014. La réunion d'installation s'est déroulée le 9 décembre. La première réunion du bureau s'est quant à elle tenue le 15 décembre, afin notamment d'examiner la liste régionale des formations éligibles au compte personnel de formation (CPF).

© DR

Plans de sauvegarde de l'emploi

En 2014, 17 plans de sauvegarde de l'emploi ont été instruits représentant au total 1 388 suppressions d'emplois en Bretagne. Ces 17 procédures ont concerné 9 entreprises in bonis, 6 entreprises placées en situation de liquidation judiciaire et 2 en redressement judiciaire.

Ces PSE ont fait l'objet de négociations d'un accord majoritaire avec les organisations syndicales représentatives dans 53 % des cas. Un seul accord majoritaire relatif à un projet de suppressions d'effectifs a été signé dans une entreprise en procédure collective, les 8 autres l'ont été dans des entreprises in bonis.

L'effectif moyen des entreprises procédant à ces licenciements est de 571 salariés.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'anticipation des mutations économiques et les dynamiques de GPEC territoriale sont inscrites dans le pacte d'avenir pour la Bretagne et constituent, en 2014, les axes majeurs d'action des Maisons de l'emploi.

ZOOM

Plate-forme d'appui RH aux TPE sur le Pays de Brest

La Maison de l'emploi, les OPCA, les chambres consulaires... réalisent des entretiens auprès des TPE de moins de 10 salariés (près de 300 réalisés en 2014, 15 recrutements accompagnés), échangent en groupes de travail sur les thèmes relevés lors des entretiens (mesures institutionnelles, alternance, temps partagé), recensent les besoins en matière de GRH et développement des compétences pour définir une offre de service collective et territoriale. Création d'un site Web dédié.

ZOOM

Côtes d'Armor : favoriser la formation des salariés les moins qualifiés

Les mutations en cours au sein des IAA et les défaillances d'entreprises ont montré la nécessité d'accompagner les montées en compétence mais aussi de prévenir les déclassements professionnels et sociaux des salariés les moins qualifiés. Les 3 Maisons de l'emploi des Côtes d'Armor se sont associées pour mener une enquête départementale sur les freins et motivations pour la formation, de ces salariés auprès de 50 entreprises engagées. Celle-ci a révélé l'importance des conditions matérielles d'accès (maintien du revenu, déplacements, organisation familiale...). L'opération devrait déboucher sur la mise en place de modules pédagogiques innovants de formation.

Conventions de revitalisation

Les entreprises de plus de 1 000 salariés qui procèdent à des licenciements collectifs sont soumises à l'obligation de revitalisation du bassin d'emploi affecté par ces licenciements. Cette obligation de revitalisation doit contribuer à la création d'activités et au développement de l'emploi, pour atténuer les effets du licenciement économique. En 2014, 12 conventions de revitalisation ont été signées en Bretagne pour un objectif de création de 1 100 emplois et un montant total d'assujettissement de 5 322 000 € (contre 5 conventions en 2013 et un objectif de 320 créations d'emplois).

Gestion du Fonds social Européen

En 2014, l'activité de la cellule FSE s'est répartie sur la gestion de deux programmes :

Le programme **Compétitivité régionale et emploi 2007-2013** pour lequel l'activité de la cellule FSE a porté sur la clôture, qui s'accompagne en particulier de la finalisation de la totalité des contrôles de service fait.

Sur cette période, 184 M€ ont été mobilisés pour irriguer, outre les politiques de l'État, le programme régional des stages du Conseil régional, les politiques d'insertion des Conseils généraux et les politiques des communes au travers des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

Le programme **Emploi et inclusion 2014-2020** se caractérise par une modification substantielle des responsabilités qui sont désormais partagées entre le Conseil régional pour le programme opérationnel FEDER-FSE et l'État pour le programme national FSE.

Pour ce dernier, la DGEFP assurera la fonction d'autorité de gestion et la mise en œuvre d'un volet central, en déléguant la fonction "d'autorité de gestion déléguée" aux préfets pour le volet régional.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 3 du programme relatif à l'inclusion, les Conseils généraux ont été désignés dans le cadre d'un Accord cadre national comme étant "chefs de file" en matière d'inclusion.

Pour autant, le principe d'une part de cette enveloppe restant sous gestion des services de l'État a été retenu.

Les moyens alloués à cette période s'élèvent à 122 M€ pour l'État et 6 organismes intermédiaires, et 59 M€ pour la Région.

Contrôle de la formation professionnelle

L'élément essentiel du service régional de contrôle de la formation professionnelle pour l'année 2014 porte sur la mise en place de la loi relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage du 5 mars 2014 qui réforme en profondeur les circuits de financement liés à ces contributions fiscales avec un impact important sur les organismes de formation professionnelle et sur les bénéficiaires de taxe d'apprentissage.

Le montant total de dépenses contrôlées s'élève pour l'année à près de 17 millions d'euros au travers d'une centaine d'opérations de contrôle.

Les contrôles mis en œuvre sur les fonds de la formation professionnelle ont porté sur :

- les actions financées par les OPCA et les FAF de non salariés ;
- les actions à destination des demandeurs d'emploi ;
- les actions de formation des organismes du secteur de la sécurité ;
- les suites données aux signalements ou plaintes sur des organismes de formation ;
- les actions financées dans le cadre de l'obligation légale des entreprises.

Par ailleurs, quatre audits portant sur l'utilisation du FSE ont été réalisés à la demande de la Commission interministérielle des contrôles communautaires (CICC).

L'enregistrement des prestataires de formation professionnelle continue

Près de 510 enregistrements nouveaux ont été attribués en 2014 portant le nombre d'organismes en Bretagne à 3 000.

195 refus ont été notifiés, le service de contrôle tentant de faire respecter les limites du champ de la formation professionnelle continue.

Les missions du pôle C "concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie" s'articulent autour de 2 axes : le pilotage des missions CCRF dans la région et l'exécution de missions opérationnelles (CCRF et métrologie légale).

Le pilotage de l'activité de la région

Le pilotage consiste à animer le réseau des DD(CS)PP dans le but d'assurer la bonne mise en œuvre des politiques publiques de la consommation dans la région et l'atteinte des objectifs gouvernementaux en la matière.

C'est en particulier l'élaboration et le suivi de l'exécution du plan d'enquête régional dans le respect de la Directive nationale d'orientation (DNO) de la DGCCRF, des orientations du préfet et des enjeux propres à la Bretagne. Ces orientations prennent en compte les fraudes massives détectées en 2013 ainsi que les nombreuses avancées pour le consommateur issues de la loi sur la consommation du 17 mars 2014.

Produits alimentaires : un enjeu majeur

Première région agro-alimentaire en terme d'entreprises, de chiffre d'affaires et d'emploi, la qualité et la loyauté des produits alimentaires, mais aussi les relations commerciales entre les producteurs et les distributeurs, sont au cœur des préoccupations des services. Par ailleurs, les diverses crises récentes ont accru la sensibilité des consommateurs vis-à-vis de l'origine des produits et ont conduit au développement des circuits courts ce qui peut conduire certains opérateurs à profiter indument de la situation.

L'accent a donc été mis sur l'origine bretonne des produits (y compris dans la restauration collective) et sur les relations commerciales dans le cadre des actions promotionnelles de ces produits.

Tourisme et loisirs

Les enjeux économiques liés au tourisme et aux loisirs sont majeurs tant pour les acteurs du tourisme que pour les producteurs locaux, notamment en vue de préserver l'outil productif et les emplois dans la région. Des contrôles ont été menés sur la loyauté de l'information délivrée au consommateur en matière de restauration, d'hébergement insolite mais aussi d'origine des produits présentés comme bretons.

Les ports de plaisance ont fait également l'objet d'une surveillance particulière au regard de l'information délivrée aux consommateurs.

Les nouveaux services offerts aux consommateurs

L'apparition de nouvelles formes de services ("drive" notamment) induit une surveillance particulière de la part des services de l'État en terme de loyauté de l'information.

Dans le cadre du pacte électrique breton, une attention particulière est portée aux installations photovoltaïques et éoliennes chez les particuliers, secteurs générant de nombreuses plaintes de consommateurs.

© DR

Pratiques anticoncurrentielles dans les grands travaux et la commande publique

Le suivi des secteurs à enjeux liés aux grands projets de l'État dans la région et des collectivités locales (métro de Rennes, constructions de biens culturels, rénovation des lycées...) est à même d'assurer la détection d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles générant un surcoût pour la collectivité.

Régulation concurrentielle des marchés

L'activité de surveillance des pratiques anticoncurrentielles s'est maintenue à un niveau élevé en 2014, elle a conduit à la détection de 19 indices dont 20 % proviennent de la surveillance des marchés publics.

Ce niveau d'indices fait de la région Bretagne la principale pourvoyeuse d'indices de la Brigade Interrégionale de concurrence de l'inter-région. Il est a souligné la participation active des DD(CS)PP dans les remontées de signalement. Les suites montrent la qualité des informations recueillies : 6 ont fait l'objet d'un classement, 5 d'une ouverture d'enquête, 4 d'un avertissement et 4 sont à l'étude.

La surveillance des pratiques restrictives de concurrence (PCR) s'est poursuivie et amplifiée dans les relations industrie-commerce sous deux angles, les délais de paiements et les relations commerciales. Elle a fait l'objet d'un ciblage sur des secteurs nouveaux ou à enjeux sur la région (filière matériels agricoles, sous-traitance informatique, cosmétologie).

Elle s'est traduite par 28 fiches, niveau en forte hausse en 2014 qui s'explique par un renforcement des contrôles demandés au plan national.

L'activité contentieuse a été marquée par la mise en place des dispositions de la loi Hamon de mars 2014 qui a vu le paysage des sanctions se transformer par l'introduction de suites administratives en matière de PCR.
Cependant 10 procédures contentieuses ont été enregistrées. Certains de ces dossiers se traduisent par des transactions conséquentes (deux fois 100 000€ par exemple à l'encontre d'un laboratoire pharmaceutique et d'un grossiste répartiteur).

Protection des consommateurs

En 2014, les services des 4 départements bretons et du Pôle C ont procédé à 30 536 contrôles dans 9 337 établissements avec 1 348 prélèvements alimentaires, 454 prélèvements non alimentaires donnant lieu à 2 184 avertissements, 548 mesures de police administrative et 194 procès-verbaux.

Les services ont par ailleurs géré plus de 90 alertes ou signalements aussi bien alimentaires (débris et corps étrangers divers dans des préparations alimentaires, matières premières destinées à l'alimentation animale contaminées par des dioxines ou des métaux lourds…) que non alimentaires (explosion d'un siphon culinaire, scooter dangereux, magnets risquant de provoquer des étouffements, migration de produits chimiques dans des jouets…). Certains ont conduit au retrait ou au rappel des produits.

Près de 460 entreprises de Bretagne sont par ailleurs contrôlées par les DD(CS)PP et la Direccte au titre de la première mise sur le marché compte tenu des risques particuliers pouvant être attachés à leur activité. Elles sont réparties dans tous les secteurs aussi bien alimentaires que liées à la chimie (cosmétiques, engrais, etc.) ou aux produits industriels de grande consommation (jouets, puériculture, équipements de la maison, etc.). Suite au scandale de la viande de cheval, une attention renforcée a été apportée à la détection de fraudes lors de ces contrôles.

Réflexes Conso : un guide pratique à destination des jeunes consommateurs bretons

S'installer dans son premier logement, acheter en quelques clics, se déplacer, gérer son compte bancaire, communiquer et voyager. Voici 6 thèmes de la vie quotidienne qui sont sources de plaisir quand tout va bien. Mais pour éviter les mésaventures et arnaques en tout genre, mieux vaut être un consommateur averti et informé…

Ce guide, à l'initiative de la Direccte et édité à l'occasion de la parution de la nouvelle loi consommation, est le fruit du travail collaboratif mené avec le Centre régional information Jeunesse (CRIJ) et la Maison de la Consommation et de l'Environnement – Centre technique régional de la consommation (Mce- CTRC). Il illustre une volonté commune d'assurer aux jeunes bretons – étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes travailleurs – une bonne connaissance de leurs droits et de leurs obligations.

Opération Interministérielle Vacances 2014

Du 15 juin au 15 septembre, les services de l'État ont intensifié leurs contrôles et mobilisé les compétences des différents services afin d'apporter au consommateur-vacancier, ainsi qu'aux habitants de la région, une information loyale et la plus grande sécurité possible pour les produits, les services et les activités proposés.

La Direccte, coordinatrice régionale du dispositif, a défini, avec l'appui de l'ensemble des structures concernées (ARS, DRAAF, DRJSCS, DRDDI, DIRM-NAMO) les thèmes prioritaires permettant notamment de renforcer la coopération interministérielle.

Les contrôles, réalisés essentiellement par les services de l'État en département, ont mis l'accent sur les thématiques suivantes : la restauration, l'hébergement, la sécurité des activités sportives, le contrôle des marchés forains et des braderies ainsi que l'origine réelle des produits présentés comme bretons.

© DR

ZOOM

OIV 2014 : Contrôle d'un camping

Le 17 juillet 2014, sous la coordination de la Direccte, la DDCSPP d'Ille et Vilaine et la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé ont procédé au contrôle d'un camping à Saint-Briac.

Y ont notamment été vérifiés :

- la loyauté des informations transmises aux consommateurs lors de leur séjour : affichage des prix, concordance des informations avec celles fournies sur le site Internet ;
- les conditions de conservation et la traçabilité des produits dans les cuisines ;
- la qualité de l'eau de la piscine ;
- le respect des exigences de sécurité et d'information sur leurs conditions d'utilisation pour les équipements de jeu ;
- les conditions de fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs et notamment la qualification des encadrants de ce camp de jeunes installé sur le camping.

Ces contrôles communs permettent de couvrir en une seule fois un large champ d'actions complémentaires tout en évitant, pour les entreprises, des visites à répétition durant une période de forte activité.

Métrologie légale

En 2014, les actions menées dans le domaine de la surveillance du parc des instruments de mesure et une surveillance efficace de l'ensemble des intervenants en métrologie légale (fabricants, importateurs, installateurs, vérificateurs et réparateurs) se sont poursuivies.

5 385 instruments de mesures ont été contrôlés dans 1 708 établissements

16,2% d'essais métrologiques ont été réalisés et 9,2 % d'instruments de mesures ont été déclarés non conformes.

La surveillance du parc des instruments de mesure s'est organisée autour de diverses actions :

- opérations de contrôle au fil de l'eau sur l'ensemble des catégories d'instruments de mesure sur un même lieu géographique afin de couvrir progressivement la totalité du territoire régional ;
- pérennisation de l'opération nationale 2012 sur les taximètres (428 taximètres contrôlés) en collaboration avec les services de la gendarmerie et des CPAM ;
- opérations ciblées d'initiative régionale sur les compteurs d'eau froide propre gérés par les collectivités territoriales (11 collectivités concernées) et le pesage dans le milieu médical (18 établissements de santé contrôlés) ;
- contrôle dans le secteur de l'achat de matériaux (11 enseignes de bricolage) et la distribution de carburant au sein des enseignes de loueurs de matériels BTP (6 enseignes) ;
- poursuite de la remise en conformité des stations d'avitaillement des ports de pêche, en liaison avec les services des douanes et droits indirects ;
- contribution à l'OIV sur le site du festival des "Vieilles Charrues" à Carhaix.

Le service a participé également à l'opération nationale menée en septembre-octobre 2014 concernant les dispositifs de libre-service des stations-services. 139 stations-services, représentant 2 186 instruments de mesure ont été contrôlées. Seuls 1,5 % des instruments étaient non conformes.

© DR

Contrôle d'appareil de pesage dans le domaine médical

En 2014, le service a également surveillé la mise sur le marché de divers instruments de mesure règlementés : notamment 45 instruments de pesage dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire, 1 plate-forme de pesée dans le domaine médical, 4 pompes de délivrance de carburant routier chez des loueurs de matériels de chantier, une station-service de 3 pompes nouvellement installée ainsi qu'un pont bascule présent au sein d'une carrière de matériaux.

Sur la mission de surveillance des organismes intervenant dans le domaine des instruments de mesure règlementés, 2014 a été marquée par la réalisation de 6 audits, 51 visites de surveillance approfondies du système qualité et 149 visites de supervision inopinées des opérateurs des organismes intervenants.

Enfin, une opération régionale a été conduite dans le secteur de la réparation des ponts bascules, poursuivant l'action nationale initiée en 2013.
Les 7 organismes intervenant en Bretagne ont fait l'objet de 11 contrôles de leurs interventions "programmées" et en urgence. Les résultats permettent de dresser un constat globalement positif des prestations réalisées.

Contrôle de l'application du droit du travail

Le pôle "T" Politique du travail met en œuvre la politique définie par les pouvoirs publics afin d'une part de garantir les droits individuels et collectifs des salariés, d'autre part de développer les relations du travail et d'accompagner le dialogue social.
À ce titre, le pôle définit les orientations générales des actions d'inspection de la législation du travail, qu'il organise, coordonne, suit et évalue.

L'activité de l'inspection du travail

L'inspection du travail a pour mission première de contrôler le respect du droit du travail dans les entreprises et de favoriser la prévention des risques professionnels. Elle peut aussi intervenir dans des conflits collectifs, pour en faciliter la résolution.

Dans le secteur agricole, l'inspection du travail favorise le dialogue social avec la présidence des commissions mixtes départementales et l'animation de la Commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CPHSCT) en agriculture. La CPHSCT permet aux petites entreprises des secteurs de la production agricole qui n'ont ni délégué du personnel ni CHSCT propre, de bénéficier d'une instance de concertation et de réflexion entre les partenaires sociaux pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés agricoles.

Les interventions de l'inspection du travail peuvent prendre diverses formes : contrôles en entreprises, contrôles sur pièces, participation à des CHSCT...

Ces interventions peuvent résulter d'actions collectives concertées, de plaintes ou d'initiatives de l'agent, en fonction de sa connaissance des entreprises de son secteur.

En 2014, les priorités de l'inspection du travail portaient sur les risques de chutes de hauteur, le risque amiante, l'égalité professionnelle, la prévention de la pénibilité, la lutte contre le travail illégal et notamment les faux statuts et les fraudes au détachement de travailleurs étrangers.

Sur l'année, l'inspection du travail a réalisé 10 962 interventions qui se décomposent en :

- 6 066 visites de contrôle et 447 contre-visites
- 468 réunions en entreprise
- 21 missions de conciliation
- 1 411 examens de documents
- 2 549 enquêtes

Ces interventions ont notamment donné lieu à 144 arrêts de chantiers, 158 mises en demeure, 7 190 observations écrites et 249 procès-verbaux.

Par ailleurs, 932 décisions ont été notifiées suite à demande de licenciement d'un salarié protégé (taux accord : 86%).

Renseignement du public

Avec l'accueil, le service de renseignement est souvent le premier contact du public avec nos services, qu'il s'agisse des demandes téléphoniques ou de renseignements sur place, avec ou sans rendez-vous, selon les organisations retenues dans les unités territoriales.

Sur les 7 sites de la Direccte, 22 agents assurent un service de renseignements et parfois même organisent des permanences délocalisées. En 2014, 62 947 appels téléphoniques ont été traités, 16 627 personnes ont été reçues et 2 226 réponses ont été apportées par courriel.

© Photodr

La négociation collective

En 2014, les 14 agents des services "accords" ont enregistré 4 669 accords déposés par les entreprises. Le dépôt de l'accord conditionne son entrée en vigueur. Parmi ces accords, seuls 44,2% sont signés par un délégué syndical et 30% par l'employeur seul. Les principaux signataires sont la CFDT (36,4%), la CGT (22,8%), FO (13,8%) et la CFE-CGC (10,2%).

L'épargne salariale représente 43,1% des accords déposés. Les thèmes des autres accords (un accord peut contenir plusieurs thèmes) sont l'égalité professionnelle (20,3%), l'emploi (15%), la durée du travail (14,6%), la rémunération (14,5%), les conditions de travail (3,4%), le droit syndical (2,4%) et divers (29,8%).

À noter, l'appui apporté par les agents de l'inspection du travail pour les négociations des accords départementaux de certaines branches du secteur agricole.

Depuis 2010, de nouvelles obligations de négociation sont apparues (égalité, pénibilité, contrat de génération). Les services vérifient que le contenu des accords ou plans d'action déposés répondent bien aux exigences posées par la loi. Ce travail de vérification requiert une expertise particulière et des temps d'échanges au niveau régional, organisés régulièrement.

Le non-respect de ces obligations est sanctionné par une pénalité financière, d'un montant maximum de 1% de la masse salariale, après mise en demeure de l'inspecteur du travail compétent.

Une attention particulière a été accordée, en 2014, aux accords et plans en matière d'égalité professionnelle. Ainsi, 39 mises en demeure ont été réalisées en Bretagne et ont abouti à 4 pénalités (les entreprises régularisant le plus souvent avant la pénalité).

L'homologation des ruptures conventionnelles

Les partenaires sociaux ont créé, en 2009, un nouveau mode de rupture du contrat de travail, la rupture conventionnelle. Ils ont confié à l'administration le soin de vérifier le consentement et le respect des règles de cette rupture.

Celle-ci peut être envoyée aux services par voie dématérialisée (TéléRC) ou par voie postale. Après vérification, et parfois échanges avec les parties qui peuvent conduire à des modifications, notamment en terme d'indemnités de rupture, les 16 agents du service homologuent ou non la rupture. Si elle est acceptée, ils délivrent via TéléRC, une attestation qui servira au salarié pour s'inscrire à Pôle emploi.

En 2014, 15 307 demandes de ruptures conventionnelles ont été reçues. 14 076 d'entre elles ont été homologuées, 977 ont été refusées et 254 étaient irrecevables.

La main d'œuvre étrangère

Les 7 agents des services de la main d'œuvre étrangère traitent les demandes de titre de travail, que la décision soit prise au niveau de l'unité territoriale ou de la préfecture. Ils reçoivent également les demandeurs, le plus souvent les personnes étrangères, parfois en situation difficile et perdues face à une réglementation qu'elles ne maîtrisent pas.

Sur l'année, 1 017 autorisations partielles de travail de moins de 3 mois ont été accordées, 309 de plus de 3 mois et 600 autorisations de travail ainsi que 88 conventions de stage.

Réforme de l'Inspection du travail

Une réforme de l'inspection du travail a été mise en place le 1er octobre 2014.
L'objectif de la nouvelle organisation c'est une inspection du travail qui agit plus collectivement en impliquant tous les échelons de son organisation et qui concentre une partie de son action sur les sujets essentiels au profit des plus démunis.

101 agents de contrôle (directeurs adjoints, inspecteurs ou contrôleurs du travail) étaient affectés, au 31 décembre 2014, dans 10 unités de contrôle. ils sont assistés de 43 agents de secrétariat.

Un responsable d'unité de contrôle (RUC) anime chacune des unités. Les spécificités de secteurs sont prises en considération, avec des agents spécialement affectés au contrôle des secteurs agricole et maritime dans chaque département. Dans le Finistère, une unité de contrôle "Agrimer" a même été créée. En Ille-et-Vilaine, 3 agents sont affectés au contrôle du secteur des transports.

Une unité de contrôle régionale spécialisée dans la lutte contre le travail illégal a été créée. Elle se compose d'un RUC et de 4 agents de contrôle. Cependant, tous les agents de contrôle conservent leur compétence en matière de lutte contre le travail illégal.

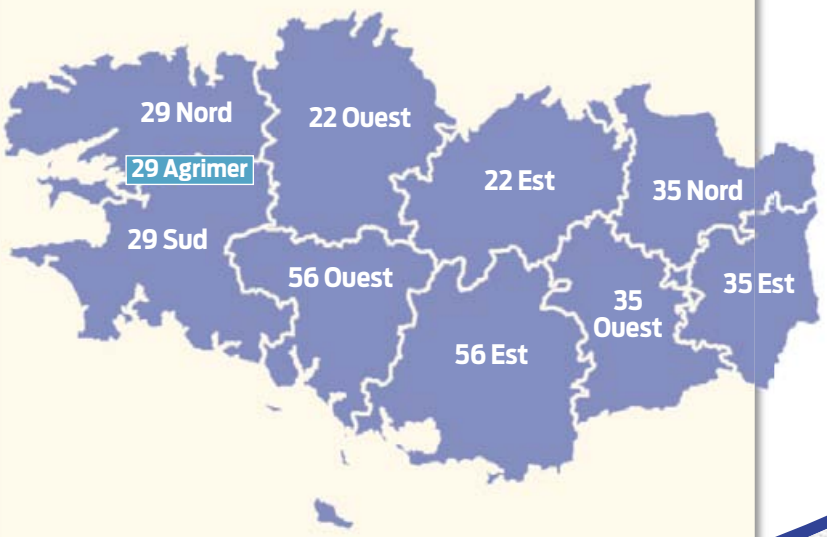

Santé et sécurité au travail

Prévention de l'usure professionnelle et de la pénibilité

Deux orientations ont été travaillées au cours de l'année 2014 sur la thématique de la prévention de l'usure professionnelle : 2 groupes de travail réunissant les services de santé au travail interentreprises, la Carsat, l'OPPBTP, l'Aract et la Direccte ont conduit une réflexion sur le secteur des travaux publics et sur les métiers de l'aide à domicile afin de proposer des pistes d'actions.

Pour le secteur des travaux publics, ce travail conduit en concertation avec la FRTP devrait aboutir au déploiement des actions suivantes :

- Contribuer à l'amélioration des connaissances en santé au travail (élaboration d'un tableau de bord spécifique des indicateurs santé au travail pour les métiers des TP ; réalisation d'un "état des lieux" de la prévention de l'usure professionnelle).
- Contribuer à l'évaluation des risques (accompagner des entreprises volontaires dans une démarche de recherche-action pour la mise en œuvre d'actions et d'outils de prévention adéquats).
- Communiquer vers les entreprises (développer des actions visant à améliorer leur connaissance des acteurs et outils existant en matière de santé au travail).

Pour les métiers de l'aide à domicile, des outils de sensibilisation et d'information sont en cours d'élaboration. Sont visés spécifiquement 3 cibles distinctes :

- les dirigeants afin de les amener à prendre conscience des enjeux de la prévention de l'usure professionnelle ;
- les encadrants pour leur faire connaître la méthodologie à mettre en œuvre dans leur structure et les ressources dont ils peuvent disposer en terme d'accompagnement ;
- les opérateurs pour les informer sur les divers risques auxquels ils sont exposés et qui génèrent de l'usure professionnelle.

Labellisation des organismes de formation des CHSCT

Une enquête conduite par la Direccte en 2013, réalisée auprès des entreprises bretonnes dotées d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a mis en avant le besoin d'approfondir les connaissances des mandatés au CHSCT sur les risques différés, sur les différentes formes d'organisation du travail et leurs conséquences sur la santé mais aussi, des besoins d'approfondir les connaissances sur les méthodes et les outils utilisés par le CHSCT : plan d'action, hiérarchisation des priorités.

Partant de ces constats, le comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP), par le biais des travaux de sa commission formation, s'est fixé pour objectif de contribuer au développement de la culture de prévention des risques professionnels en augmentant l'impact qualitatif des formations de membres désignés au CHSCT (formations délivrées sous agrément).

Un travail pour garantir l'homogénéité et la qualité de ces formations a été mené et a abouti à la mise en place d'un dispositif de labellisation des organismes de formation. Le label s'accompagne d'un référencement des formateurs. Ce dispositif a fait l'objet d'une présentation aux organismes de formation agréés, en juin 2014. Deux organismes de formation sont d'ores et déjà labellisés.

© Phovoir

Lutte contre le travail illégal

Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne garantit la liberté de prestations de services pour les entreprises des pays membres, au sein de l'Union Européenne (article 56 et 57). **Ces prestations nécessitent parfois le détachement de salariés.**

La directive 96/71 CE du 16 décembre 1996 traduite en droit français impose à l'entreprise procédant au détachement de respecter la législation française applicable aux entreprises de la même branche d'activité établies en France, notamment dans les matières suivantes : travail illégal, salaire minimum et paiement du salaire, y compris les majorations pour les heures supplémentaires, durée du travail, repos compensateur, jours fériés, congés annuels payés, durée du travail et travail de nuit des jeunes travailleurs...

Les contrôles sont de deux natures. Ils visent d'abord à s'assurer que l'entreprise présente en France peut effectivement se prévaloir de la liberté de prestation de service et qu'elle n'est pas tenue de s'établir en France.

Ensuite, il convient de s'assurer de l'application normale des règles du code du travail français, dans les matières précitées aux salariés que l'entreprise détache.

Depuis sa mise en place le 1er octobre 2014, l'Unité régionale d'appui et de contrôle *"Travail illégal"* (URACTI) a lancé une action dans la lutte contre les prestations de services internationales (PSI) frauduleuses. Vingt-cinq dossiers sont en cours à la fin de l'année 2014, sachant que chacun d'entre eux concerne un nombre d'entreprises variable, jusqu'à douze.

Les secteurs visés concernent essentiellement le BTP (gros œuvre et second œuvre) et les industries agro-alimentaires.

Ces contrôles visent la recherche de tout le panel des infractions relevant du travail illégal ou de la fraude au détachement.

Pour cibler leurs contrôles en matière de prestation de service internationale, les agents de contrôle peuvent s'appuyer sur les déclarations de détachement que les entreprises doivent adresser à la Direccte avant le début de leur intervention.

Au titre de 2014, 1 207 déclarations ont été reçues, concernant 7 837 salariés pour 386 937 jours de travail, en Bretagne. Principales nationalités :

Roumanie (51%), Pologne (17%), Bulgarie (12%), Portugal (4%), Espagne (3%), Royaume-Uni (2%).

ZOOM

Un exemple d'affaire

Parmi les affaires significatives de l'unité territoriale des Côtes d'Armor, le dossier X, prestataire de service avicole qui recourait de façon récurrente sinon permanente à des travailleurs détachés via un prestataire roumain et ce depuis novembre 2011.

Outre, les contrôles de l'inspecteur du travail territorialement compétent, la coordination régionale a permis d'envoyer des courriers de rappel de leurs obligations (de vigilance) aux clients-exploitants de l'entreprise X afin de les mettre en garde sur cette situation.

Dans le même temps, et compte tenu de la récurrence de cette pratique, un dossier de fermeture administrative de l'établissement a été préparé, en accord avec le préfet.

L'envoi des courriers a provoqué de nombreuses réactions des clients. Devant la pression, l'entreprise X a finalement décidé de recruter directement les 52 travailleurs roumains concernés et de les déclarer à la MSA. La procédure de fermeture a été de ce fait interrompue.

Deux procès-verbaux ont néanmoins été dressés par les sections agricoles des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Ce même employeur a été condamné en novembre 2014 par le TGI de Saint-Brieuc pour les mêmes faits suite à 2 procès-verbaux dressés en 2012 : un par l'inspection du travail et le second par la MSA.

Communication, études et statistiques

Le service “Communication, études et statistiques” de la Direccte :

- contribue à la communication interministérielle de l’État en région et valorisant les actions menées dans ses domaines de compétences,
- éclaire l’action des pouvoirs publics et le débat social en Bretagne,
- intervient en appui des services opérationnels en leur apportant les éléments de connaissance objective nécessaires à la mise en œuvre des politiques au niveau local.

Études et statistiques

Au cours de l’année 2014, les travaux d’études et de statistiques menés ont avant tout visé à alimenter la réflexion autour de sujets d’actualité :

- un appui important a ainsi été apporté par le SESE au nouveau découpage des sections de l’inspection du travail, en collaboration avec le Pôle T et les UT.
- une étude concernant les prestations de services internationales a été conduite en partenariat avec un cabinet extérieur et une journée sur cette thématique avec présentation des résultats de ce travail a été organisée mi-octobre 2014.
- une étude sur les perspectives de reconversion des salariés de l’industrie agroalimentaire, en rapport avec les besoins dans le secteur des services de proximité a été conduite en partenariat avec l’INSEE et le Pôle 3E.
- un bilan annuel de l’IAE a fait l’objet de deux premières présentations dans les départements d’Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

Dans le domaine éditorial, une nouvelle collection “Repères” dont l’objet est un traitement plus approfondi et territorialisé des catégories de demandeurs d’emploi a vu le jour en fin d’année avec un 1er numéro consacré aux demandeurs d’emploi de 50 ans et plus.

de Bretagne Direccte

Repères

N°1

Situation de la demande d’emploi des seniors au 31 décembre 2014

Le 23 juin 2014, devant les partenaires sociaux, M. François Rebsamen, Ministre du Travail, de l’Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, déclarait : “[…] depuis 2008, le nombre de demandeurs d’emploi seniors a augmenté plus vite que pour les autres tranches d’âge et ce, de manière continue ; la probabilité de retour à l’emploi des seniors est deux fois plus faible que les autres, corrélativement, les chômeurs de longue durée sont surreprésentés parmi eux […]”. Quien est-il en Bretagne ?

Les seniors représentent plus d’1 demandeur d’emploi sur 5 en Bretagne.

Au 31 décembre 2014, 53844 seniors (demandeurs d’emploi de 50 ans et plus) sont inscrits à Pôle emploi Bretagne, soit 21,4% de la demande d’emploi en Bretagne, contre 15,2% en décembre 2008.

Le chômage des seniors a plus que doublé entre 2008 et 2014

De décembre 2008 à décembre 2014, le chômage des seniors a augmenté de 133%, dans le même temps le chômage des jeunes de moins de 25 ans n’est accru de 40% et celui des demandeurs d’emploi de 25 à 49 ans de 56%.

Près d’1 chômeur de longue durée sur 3 est un senior

Le nombre de seniors inscrits depuis plus d’un an a augmenté de 85% depuis décembre 2010. En décembre 2014, 32391 seniors sont en chômage longue durée soit 31,0% de l’ensemble des DEFM de longue durée (35,7% en décembre 2010). En outre, plus la durée du chômage augmente plus la part des seniors s’accroît, à l’inverse des jeunes de moins de 25 ans et des DEFM de 25 à 49 ans. La part de l’activité réduite concernant les seniors au chômage de longue durée diminue à mesure que leur chômage augmente (42,1% en décembre 2010 contre 36,3% en décembre 2014).

Part des seniors parmi les DEFM (cat. A, B, C) – décembre 2014

Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l’emploi de Bretagne

Communication

Déclinaison des campagnes de communication nationales

- Des éditoriaux, points et communiqués de presse ont été réalisés autour des assises du tourisme à Rennes, des emplois d’avenir, contrats de génération, comités de pilotage Doux ainsi que de la nouvelle organisation de l’inspection du travail.
- En partenariat avec TV Rennes une émission de la série “Business Club” a rassemblé le Préfet de région et des chefs d’entreprise autour des mesures du pacte de compétitivité.
- Des interviews sur les emplois d’avenir et l’apprentissage ont été réalisées auprès de chefs d’entreprises utilisateurs et publiées dans les éditions départementales du Journal des entreprises spécial “palmarès annuel”.
- Déclinaison en région de la campagne nationale “chutes de hauteur”.

Actions régionales organisées en collaboration avec les chefs de projet

Évènementiel

- Un point presse sur l’Opération Interministérielle Vacances a été organisé dans un camping de Saint Briac avec la DRJSCS et l’ARS.
- Journées européennes des métiers d’art en collaboration avec la Chambre régionale de métiers et de l’artisanat avec des rédactionnels dans les éditions de Ouest France.
- Participation à la 2e édition de l’Open de l’International à Brest, au salon de la création d’entreprise à Rennes (stand et présentation du dispositif Nacre).
- Journée d’information sur le travail illégal avec l’URSAFF, la police, la gendarmerie et la justice.
- Journées d’information “pénibilité“ dans les départements.
- Rencontre avec les représentants du secteur de la pêche à Vannes.

Production éditoriale

- Plaquette sur la réglementation du travail dans le secteur hôtellerie-restauration.
- Édition, en partenariat avec le CRIJ et la Maison de la consommation et de l’environnement, d’un guide destiné aux jeunes consommateurs présenté lors d’une conférence de presse.
- Réalisation d’un tableau synoptique recensant toutes les mesures en faveur de l’emploi.
- Élaboration d’une nouvelle identité visuelle pour les publications du Service études et statistiques.

glossaire

AGEFOS PME	Association pour la gestion de la formation des salariés des petites et moyennes entreprises
ARACT	Association régionale de l'amélioration des conditions de travail
ARS	Agence régionale de santé
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CDI	Contrat à durée déterminée
CEVAP	Cellule de veille et d'alerte précoce
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGT	Confédération générale du travail
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CISSCT	Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de Travail
CODEFI	Comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises
CRPRP	Comité régional de prévention des risques professionnels
DD(CS)PP	Direction départementale (de la cohésion sociale) et de la protection des populations
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du ministère de l'économie et des finances
DGE	Direction générale des entreprises
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGT	Direction générale du travail
DIRM NAMO	Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRDDI	Direction régionale des douanes et droits indirects
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
EDEC	Engagement de développement de l'emploi et des compétences
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FRTP	Fédération régionale des travaux publics
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
IAE	Insertion par l'activité économique
IPRP	Intervenant en prévention des risques professionnels
MSA	Mutualité sociale agricole.
ODESCA	Opération de développement et de structuration du commerce et de l'artisanat
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
PRITH	Plan régional d'insertion des Travailleurs handicapés
UNEA	Union nationale des entreprises adaptées
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Document édité par
la Direccte de Bretagne – Juin 2015

Le Newton – 3 bis avenue de Belle Fontaine
TSA 71732 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex
Standard : **02 99 12 22 22**

4 Unités territoriales au plus près des usagers

Côtes d'Armor
Place Salvador Allende – BP 2248
22022 Saint-Brieuc
Standard : **02 96 62 65 65**

Ille-et-Vilaine
3 bis avenue de Belle Fontaine
TSA 71723 – 35517 Cesson-Sévigné Cedex
Standard : **02 99 12 22 22**

Finistère
18 rue Anatole Le Braz
CS 41021 – 29196 Quimper Cedex
Standard : **02 98 55 63 02**

Morbihan
Parc Pompidou – Rue de Rohan
CS 13457 – 56034 Vannes Cedex
Standard : **02 97 26 26 26**

www.bretagne.direccte.gouv.fr

Conception & réalisation
Studio de création graphique Hélène Jupin-Pencalet
studio.jupin-pencalet@orange.fr – 02 23 37 14 68